

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de voirie: Sécurisation du cheminement piétons pendant la phase chantier du projet « refuge des Cascades » - 29 route de Saint Gervais
Entreprise MABBOUX **ARD2024-028**

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de l'Entreprise MABBOUX en date du 18 mars 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager le cheminement piéton le long du chantier,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise **MABBOUX**, ayant son siège 1921 route nationale, 74120 MEGEVE est autorisée à effectuer un nouveau cheminement piétons le long du chantier du « refuge des Cascades » au 29 route de Saint Gervais.

Le trottoir actuel bordant les travaux sera condamné.

Un dévoiement du cheminement en lieu et place de la piste cyclable actuelle.

Ce cheminement piétons devra être bordé de part et d'autre par une clôture pleine et des glissières en béton de type GBA. L'emprise ne devra pas impactée la parcelle B2435 appartenant à la commune des Contamines-Montjoie, qui est un accès technique.

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public. **Un état des lieux avant travaux** a été établi avec une planche photos pour répertorier les renvois d'eau ainsi que l'état du chemin.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise MABBOUX,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 19/03/ 2024.

Le Maire,
François Barbier

